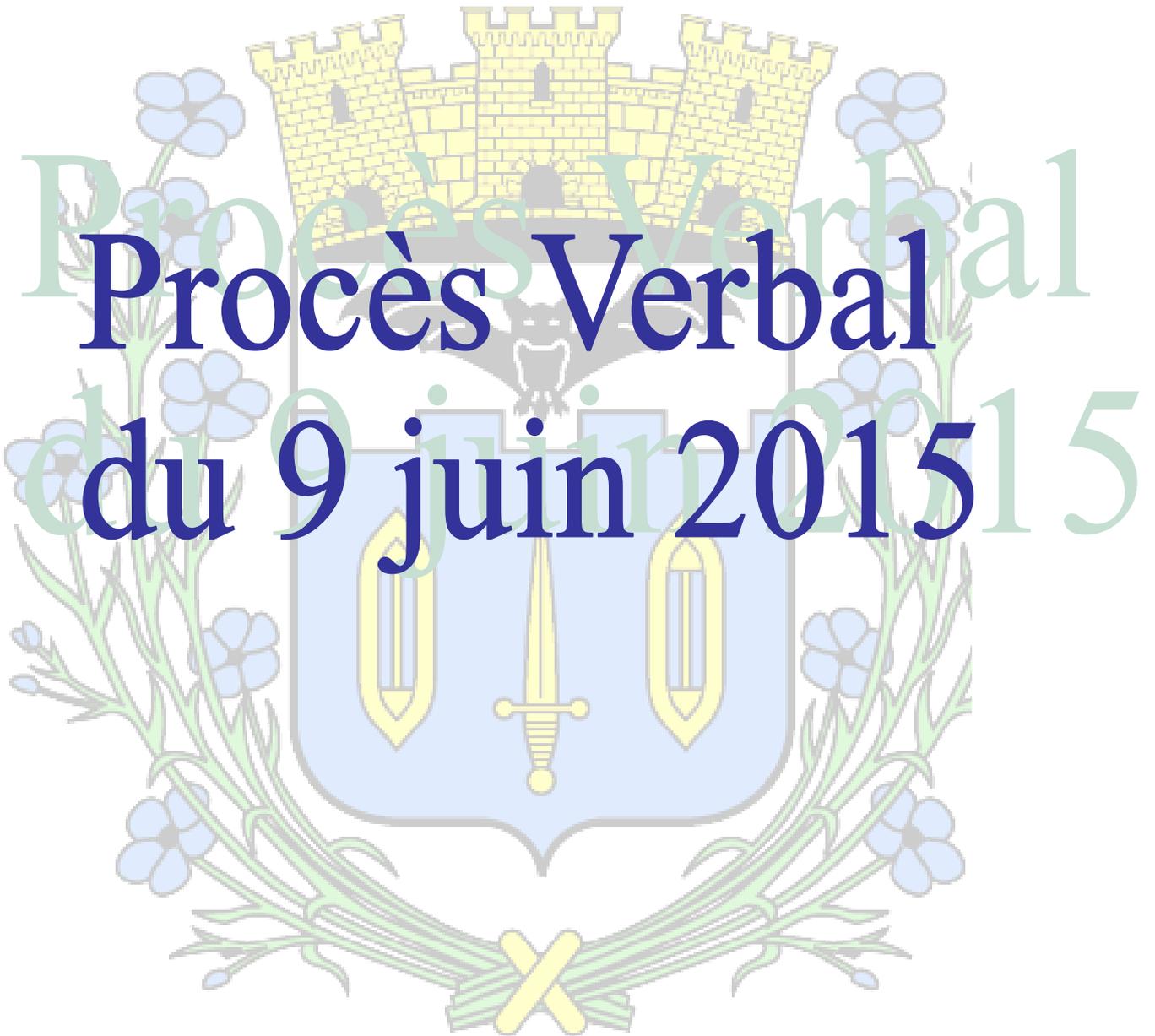


CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de LOUVERNE

Le mardi 9 juin 2015 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

Présents : Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Eric COUANON, Christiane CHARTIER, ~~Dominique ANGOT~~, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, Gilbert HOUDAYER, Françoise RIOULT, Marie-Françoise LEFEUVRE, Marie-Christine DULUC, Jean-Louis DÉSSERT, Brice THOMMERET, Hervé FLEURY, Didier PERICHET, Isabelle VIELLE, ~~Béatrice BOUVET~~, Patrick PAVARD, ~~Josiane MAULAVÉ~~, ~~Fabienne RAFFIER~~, François HEURTEBIZE, Sandra GARNIER, Karine TITREN, Emmanuel BROCHARD, Stéphane THOMAS, Guillaume LEROY.

Excusés : Dominique ANGOT, Fabienne RAFFIER et François HEURTEBIZE.

Absents : Béatrice BOUVET et Josiane MAULAVÉ

Pouvoirs : François HEURTEBIZE à Alain BOISBOUVIER

Secrétaire de séance : Françoise RIOULT

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur FIAULT, Directeur général des services.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Réalisation d'emprunt : Néant

Marchés et accords-cadres :

09/03/2015 Diagnostic amiante – Réhabilitation groupe scolaire – Primodiag	215,00 € TTC
09/03/2015 Diagnostic amiante – Restructuration – Extension de la Mairie – Cabinet Lepage AC2S	240,00 € TTC
01/04/2015 Jeu balade tropicale espace vert – Altrad Diffusion	6040,80 € TTC
28/04/2015 Equipement atelier (plateforme...) – Foussier Quincallerie SAS	5389,91 € TTC
04/05/2015 Tondeuse – Espace motoculture	10 200,00 € TTC
04/05/2015 Défeuteur Foot – Espace motoculture	11 820,00 € TTC
22/05/2015 Kit niveau Altrad Diffusion	1008,00 € TTC
28/05/2015 Gradin escalier Pierre de Coubertin – Equip Cité	4989,60 € TTC
26/05/2015 aménagement de la Coulée Verte	
Lot 1- FTPB SAS St Pierre la Cour	422 161,20 € TTC
Lot 2 – SAS LEROY PAYSAGES Changé	206 024,04 € TTC
26/05/2015 Réhabilitation du groupe scolaire Jean de la Fontaine	
Lot 1 – Maçonnerie – HUAULT SARL Mayenne	108 948,37 € TTC
Lot 2 DESCHAMPS SA – ST DENIS DE GASTINES	159 312,59 € TTC
Lot 3 SPBM – ARCONNAY (72)	229 702,80 € TTC
Lot 4 SAS BELLARD-GORRON	104 588,82 € TTC
Lot 5A SARL VEILLE Menuiserie Laval	63 946,34 € TTC
Lot 5B ACTIS EURL LATOUR-CHANGÉ	54 956,18 € TTC
Lot 6 SA GERAULT St Berthevin	57 058,87 € TTC
Lot 7 SAS CSM Laval	118 287,88 € TTC

Lot 8 DESSAIGNE SCF-Changeé	22 013,80 € TTC
Lot 9 ARVOR Automatisme St Briec	26 016 € TTC
02/06/2015 Travaux désamiantage groupe scolaire SARL EMERAUDE DE POLLUTION	48 600 € TTC
05/06/2015 Réhabilitation salle Pierre de Coubertin	
Lot 1 ST GROUPE – BOISSERON (34)	70 917,60 € TTC
Lot 2 SAS CHABRUN – Montsurs	21 964,94 € TTC
LANCELIN Huisseries	9 528 € TTC
Intersport	9 840 € TTC

Louage de choses : Néant

Contrats d'assurance & acceptation règlement : 2

Arrêté 2015-002 – Contrat d'assurances "Villassur 2" N° 4099-01 Groupama 16 366.10 €
 Arrêté 2015-003 – indemnité sinistre du 23.09.2014 – 1718.88 €

Aliénation de gré à gré de biens mobiliers : Néant

Droit de Préemption Urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite donnée
22/05/2015	habitation	1 impasse de Bellevue	AH 0249	616 m ²	Renonciation
22/05/2015	habitation	La Gare	ZR 4	1062 m ²	Renonciation
01/06/2015	habitation	8 rue des Chênes	AB 0055	503 m ²	Renonciation
05/06/2015	habitation	26 rue des Pins	AB 23	216 m ²	Renonciation
08/06/2015	professionnel	ZA Pont Martin	ZD 45 et ZD 49	61 +2295m ²	Renonciation
08/06/2015	habitation	28 rue de l'Abbé Angot	AB 21 (ex B 151)	159 m ²	Renonciation
08/06/2015	habitation	14 rue de Paris	AH 129	492 m ²	Renonciation

Lignes de trésorerie : Néant

Virements de crédits : Néant

N° 15-05-46 AFFICHÉE LE 11-06-2015 VISÉE LE 10-06-2015

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES – MÉDIATHEQUE – Convention avec LAVAL Agglomération pour la mise à disposition de liseuses auprès de la Médiathèque

Exposé de Nelly COURCELLE

LAVAL Agglomération a décidé de soutenir l'ouverture des bibliothèques communales aux ressources numériques en procédant à l'acquisition de liseuses qu'elle met à leur disposition afin qu'elles puissent initier leurs publics à la manipulation et à la gestion de ce nouvel outil de lecture numérique.

Un projet de convention a été rédigé par les services de Laval Agglomération afin de définir le contenu et les modalités de la mise à disposition de ces liseuses auprès de la médiathèque de LOUVERNÉ.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

CONSIDERANT l'intérêt de pouvoir mettre des liseuses à disposition des usagers de la médiathèque communale ;

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

↳ **D'APPROUVER** les termes du projet de convention à intervenir avec Laval Agglomération tel qu'il est annexé à la présente

↳ **D'AUTORISER** le Maire à le signer

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 15-05-47 AFFICHÉE LE 11-06-2015

VISÉE LE 11-06-2015

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Décision modificative n°1 du budget principal et du budget annexe Maison de Santé

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Les ouvertures de crédits portées au budget principal et au budget annexe Maison de Santé nécessitent quelques ajustements pour tenir compte :

- de la notification par l'état des dotations à la Commune pour 2015
- du résultat des consultations des entreprises pour les chantiers de la Coulée Verte, du Groupe Scolaire et de la Mairie
- des réponses faites à nos différentes demandes de subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Il vous est proposé après avoir délibéré ;

↳ **D'AUTORISER** les ouvertures ou virements de crédits modificatifs du B.P. 2015 suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Libellé	DEPENSES	RECETTES
022/	01	Dépenses imprévues	1 251,00	
023/	01	Virement à la section d'investissement		
73/7325	01	F.P.I.C. solidarité horizontale		676,00
74/7411	01	Dotations forfaitaire		-9 110,00
74/74121	01	Dotations de solidarité rurale		10 869,00
74/74127	01	Dotations nationale de péréquation		-3 784,00
74/74718	01	Dotations autres		1 200,00
77/7788	01	Autres produits exceptionnels		1 400,00
Total DM N°1			1 251,00	1 251,00
Pour mémoire BP 2015			4 061 863,56	4 061 863,56
Total section de fonctionnement			4 063 114,56	4 063 114,56
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre/Article/Fct		Libellé	DEPENSES	RECETTES
02/021	01	Autofinancement prévisionnel		
02/020	01	Dépenses imprévues		
13/13151	01	Fonds de concours Laval Agglo (transférable.)		-57 782,00
13/1321	01	Subvention (Réserve Parlementaire) Mairie		7 500,00
13/1321	01	DETR Salle Pierre de Coubertin		39 500,00
13/1321	01	DETR groupe scolaire		45 000,00
13/1321	01	DETR Mairie		40 000,00
13/13251	01	Fonds de concours Laval Agglo (non transférable.)		57 782,00
13/1327	01	Subvention FEDER coulée Verte (en cours)		256 000,00
13/1327	01	Subvention FEDER groupe scolaire (en cours)		138 000,00
20105/23/2318	823	Aménagement coulée verte	-52 500,00	
20155/23/2313	20	Réhabilitation extension groupe scolaire	411 000,00	
20156/23/2313	01	Restructuration-extension de la Mairie	167 500,00	

Total DM N°1	526 000,00	526 000,00
Pour mémoire BP 2015	4 332 931,54	4 332 931,54
Total section	4 858 931,54	4 858 931,54

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
022-022	Dépenses imprévues		
Total décision modificative n° 1		0,00	0,00
Pour mémoire Budget Primitif		94 001,69	94 001,69
Total section de fonctionnement		94 001,69	94 001,69
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution négatif	-4,00	
020 - 020	Dépenses imprévues	4,00	
Total décision modificative n° 1		0,00	0,00
Pour mémoire Budget Primitif		110 845,00	110 845,00
Total section d'investissement		110 845,00	110 845,00

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 15-05-48 AFFICHÉE LE 11-06-2015 VISÉE LE 10-06-2015

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Subventions – Attribution exceptionnelle de 400 € sur le nouveau fonds communal de soutien aux projets sportifs et culturels.

Exposé de Nelly COURCELLE

Sur proposition conforme de votre Commission Culture, Loisirs et Animation en date du 11 mai 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

- ↳ **D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 400 € à Musica Fidelio pour l'organisation de son concert récital du 14 mars 2015 à la salle des Pléiades.
- ↳ **DE CONVENIR** que cette dépense sera imputée sur le fonds de soutien aux projets sportifs et culturels créé lors du vote des subventions 2015.
- ↳ **D'AUTORISER LE MAIRE** à entreprendre toute démarche à cet effet.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : FINANCES – BÂTIMENTS COMMUNAUX – Restructuration extension de la Mairie – Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire).

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Guillaume GAROT, député de la Mayenne, a accepté de transmettre au Ministre de l'Intérieur la demande de la Commune en vue de l'attribution d'une subvention de 7500 € au titre de la réserve parlementaire 2015.

Il convient de formaliser cette demande auprès du Ministère.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Il vous est proposé après avoir délibéré,

↳ **DE SOLLICITER** auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de **7 500 €** sur le programme 122, action 01 "Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" de la Mission "Relations avec les collectivités territoriales", en vue de réaliser les travaux de restructuration/extension de la Mairie dont le coût prévisionnel actualisé s'élève à **792 000 € HT**.

↳ **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toute démarche utile à cet effet.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : BÂTIMENTS COMMUNAUX – RÉHABILITATION EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE Avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement solidaire A3 Architecture / BET ACORE Ingénierie.

Exposé d'Éric COUANON

Le Marché de Maîtrise d'œuvre confiée au groupement A3 Architecture / BET ACORE Ingénierie, pour la réhabilitation extension du groupe scolaire, a été signé le 6 janvier 2015 sur la base des évaluations faites par la Commune :

- 360 000 € HT pour la tranche ferme (réhabilitation de l'école élémentaire)
- 150 000 € HT pour la tranche conditionnelle (réhabilitation de l'école maternelle)
- 150 000 € HT pour la tranche conditionnelle 2 (extension de l'école élémentaire)

Par suite des différents ajustements apportés au projet au cours des études le coût prévisionnel des travaux stade PRO a été porté à la somme de :

- 556 500 € pour la tranche ferme
- 370 000 € pour la tranche conditionnelle 1
- 97 500 € pour la tranche conditionnelle 2

Le cahier des clauses particulières du marché prévoit l'ajustement du forfait provisoire de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre lors de l'approbation de l'élément "projet" (PRO).

Il convient aujourd'hui d'ajuster le forfait de rémunération du maître d'œuvre en faisant application des dispositions prévues à l'article 3-1 du cahier des clauses particulières annexé au marché que nous avons conclu.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU le Code des Marchés Publics notamment son article 28 ;

VU le contrat de maîtrise d'œuvre passé le 6 janvier 2015 ;

Il vous est proposé, après avoir délibéré :

- ↪ **D'ARRÊTER** l'estimation des travaux à :
 - 556 500 € pour la tranche ferme
 - 370 000 € pour la tranche conditionnelle 1
 - 97 500 € pour la tranche conditionnelle 2
- ↪ **DE PORTER** en conséquence le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à : **59 401,50€ HT**
- ↪ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, passé avec le groupement solidaire A3Architecture / BET ACORE Ingénierie, qui formalisera cette décision.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 15-05-51

AFFICHÉE LE 10-06-2015

VISÉE LE 10-06-2015

OBJET : BÂTIMENTS COMMUNAUX – RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA MAIRIE - Avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Fred Petr Architecte / BET ACORE Ingénierie.

Exposé d'Eric COUANON

Le Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration extension de la Mairie a été signé avec le groupement solidaire PETR Architectes / BET ACORE Ingénierie le 21 novembre 2014 sur la base des évaluations du coût des travaux alors faites par la Commune savoir 450 000 € HT.

Par suite des différentes modifications apportées au projet, le coût prévisionnel des travaux a été porté à 792 000 € stade Avant-Projet Définitif (APD).

Il convient aujourd'hui d'ajuster le forfait de rémunération du maître d'œuvre en faisant application des dispositions prévues à l'article 3-1 du cahier des clauses particulières annexé au marché que nous avons conclu.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU le Code des Marchés Publics notamment son article 28 ;

VU le contrat de maîtrise d'œuvre passé le 21 novembre 2014 ;

Il vous est proposé, après avoir délibéré :

- ↪ **D'ARRÊTER** l'estimation prévisionnelle des travaux à **792 000 € HT.**
- ↪ **DE PORTER** en conséquence le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à :

$$Fd = Fp + [(CP-C) \times tx \times 0,75]$$

$$36\ 000 + [(792\ 000 - 450\ 000 \times 8\ \% \times 0,75)] = \underline{\underline{56\ 520,00\ €HT}}$$

- ↪ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, passé avec le groupement solidaire PETR Architectes / BET ACORE Ingénierie, qui formalisera cette décision.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : URBANISME – LOTISSEMENTS – Lotissement de la Pouplinière - Avenant n°2 au Marché de travaux conclu avec EUROVIA (lot n°1 – Terrassements – Voirie – Assainissement)

Exposé d'Éric COUANON

Les travaux de terrassements, voirie, assainissement nécessaires à la viabilisation du lotissement de la Pouplinière ont été confiés à l'entreprise EUROVIA SA par Marché en date du 16 mai 2008.

De nombreux ajustements ont été apportés au projet, afin de l'optimiser, au cours des travaux de 2^{ème} phase.

Ces ajustements portaient principalement sur :

- Le traitement des trottoirs et pistes mixtes par bétons balayés au lieu du liant végétal initialement prévu
- La modification des structures pour pavés engazonnés
- La pose d'un rang supplémentaire de pavés sur les caniveaux
- La pose de bordures en périphérie intérieure des placettes
- L'adaptation de la signalisation horizontale et verticale
- La reprise de places de stationnement et la création d'un plateau surélevé sur la rue de l'Olympisme

Le coût des travaux modificatifs correspondant s'établit à : - **49 571,00 € HT**

Et aura pour effet de ramener le montant du marché à :

Marché initial + avenant n°1 : 1 201 698,46 € HT

Avenant n°2 : - 49 571,00 € HT

Nouveau montant du marché : 1 152 127,46 € HT

L'évolution du montant global du marché est de - **1,15%**.

Ceci exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 ;

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 20 & 118 ;

CONSIDERANT que le projet d'avenant qui vous est présenté répond à des sujétions techniques liées à ce type de chantier et ne remet nullement en cause l'économie globale du marché sur lequel il porte;

Il vous est proposé après avoir délibéré ;

↳ **DE L'APPROUVER,**

↳ **D'AUTORISER** le Maire à le signer et à en poursuivre l'exécution.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

La séance est levée à 22h

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Vu bon pour diffusion
La secrétaire de séance
Françoise RIOULT

Ont été examinées en séance le 9 juin 2015 les délibérations suivantes :

15-05-46	Affaires générales – Médiathèque – Convention avec LAVAL Agglomération pour la mise à disposition de liseuses auprès de la Médiathèque
15-05-47	Finances communales – Décision modificative n°1 du budget principal et du budget annexe Maison de Santé.
15-05-48	Finances communales – Subventions – Attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € sur le nouveau fonds communal de soutien aux projets sportifs et culturels
15-05-49	Finances - Bâtiments communaux – Restructuration Extension de la Mairie – Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire).
15-05-50	Bâtiments communaux – Réhabilitation – Extension du Groupe Scolaire – Avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement solidaire A3 Architecture / BET ACORE Ingénierie
15-05-51	Bâtiments communaux – Restructuration Extension de la Mairie – Avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Fred Petr Architecte / BET ACORE Ingénierie.
15-05-52	Urbanisme – Lotissements – Lotissement La Pouplinière – Avenant n°2 au Marché de travaux conclu avec EUROVIA (lot n°1 – Terrassements – Voirie – Assainissement).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Alain BOISBOUVIER		Sylvie VIELLE	
Eric COUANON		Christiane CHARTIER	
Dominique ANGOT	Excusé	Nelly COURCELLE	
Guy TOQUET		Céline BOUSSARD	
Gilbert HOUDAYER		Françoise RIOULT	
Marie-Françoise LEFEUVRE		Marie-Christine DULUC	
Jean-Louis DÉSSERT		Brice THOMMERET	
Hervé FLEURY		Didier PÉRICHET	
Isabelle VIELLE		Béatrice BOUVET	Absente
Patrick PAVARD		Josiane MAULAVÉ	Absente
Fabienne RAFFIER	Excusée	François HEURTEBIZE	Excusé – Pouvoir à Alain BOISBOUVIER
Sandra GARNIER		Karine TITREN	
Emmanuel BROCHARD		Stéphane THOMAS	
Guillaume LEROY			